



Métropole
du Grand Paris

île de France



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

PLAN
Seine



UNION EUROPÉENNE



l'Europe
s'engage
dans le bassin
de la Seine

Ce projet est cofinancé par le fonds
européen de développement
régional

Opération de site pilote

Atelier sur le fonctionnement du site pilote
Châtenay-sur-Seine – 27 novembre 2018



aménagement de
la basseée



SEINE
GRANDS
LACS
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

Les intervenants

EPTB Seine Grands Lacs / Maître d'ouvrage

- Marc VINCENT : Directeur Général des Services Techniques
- Grégoire ISIDORE : Directeur de la Bassée et de l'hydrologie
- Aurélie PAINDAVOINE : Chef de projet foncier environnement
- Pascal LAUGIER : Chef de projet technique

Garante de la concertation

- Isabelle JARRY

Hydratec / Ingénierie Eau et Milieux Aquatiques

- Odile CLAVE : Chef de projet
- Stéphane MARTINS : Ingénieur environnement

AMO Pêche

- Jean-Philippe DELAVALD : Bureau d'étude ID EAUX - Ingénieur aquacole
- Arnaud MAHUT: Association AYGA- Chargé de mission

AMO Foncier

- Julien CARMEILLE : SEGAT

Sensee / Communication et concertation

- Coline GRÉGOIRE : Consultante
- Claire LUGNÉ : Chef de projet

Sommaire

Point d'étape

- Retour sur l'atelier « accès et paysage »
- Avancement et poursuite de l'opération

Temps 1 : Présentation générale du fonctionnement du site pilote

- Alerte
- Évacuation et sécurisation
- Remplissage
- Phase de stockage
- Vidange et retour dans le site

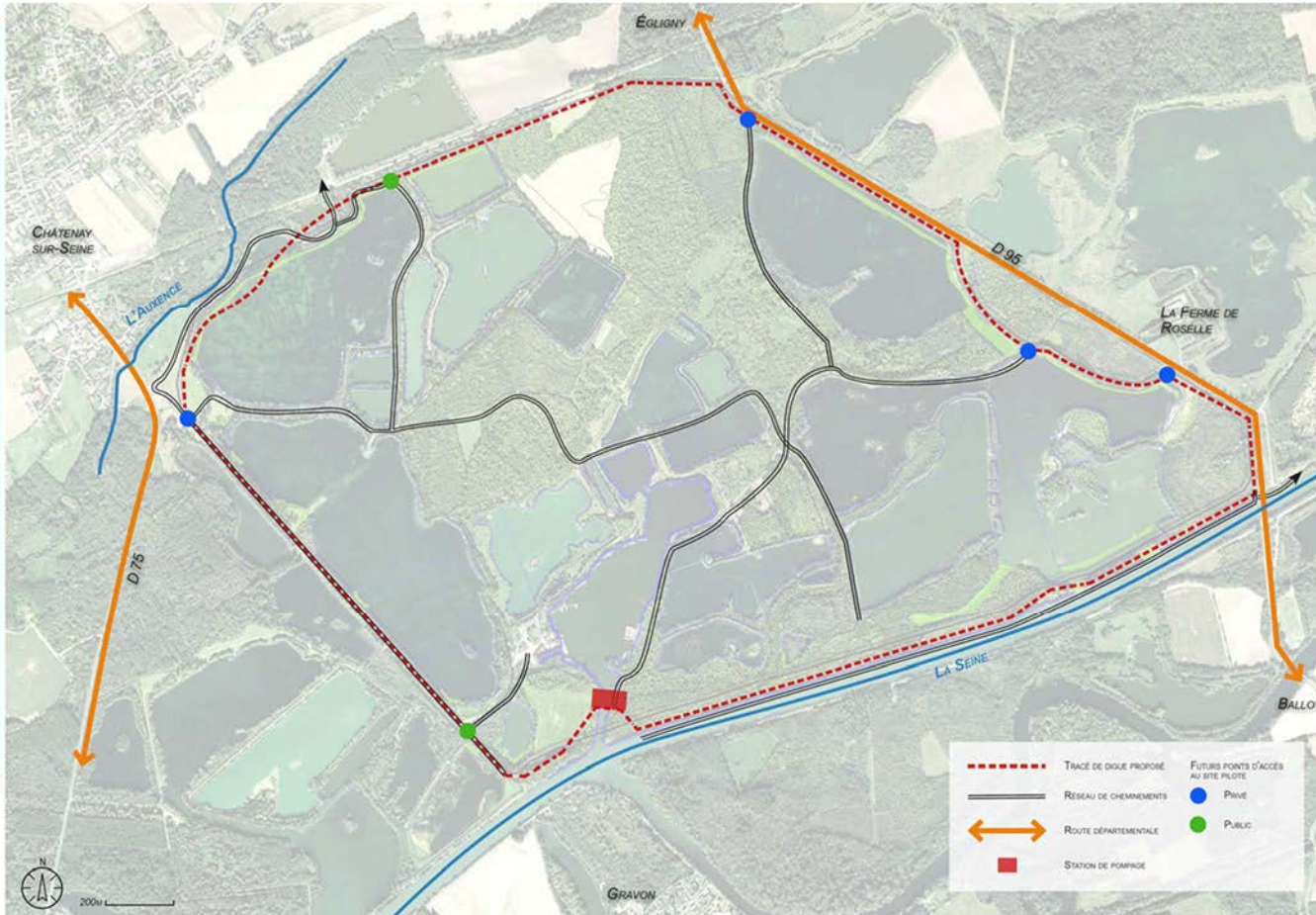
Temps 2 : Réflexions en groupes

Temps 3 : Mise en commun et échanges



POINT D'ETAPE

Les apports de l'atelier « Accès et paysage »



- Accès « privés » : accès voitures propriétaires du site et SGL
- Accès « public » : accès voiture usagers des activités commerciales

Les études du site pilote se poursuivent pour aboutir à une mise en service en 2024

Poursuite du projet

2017 -2019
Conception détaillée du site pilote et des mesures de valorisation écologique
Evaluation des incidences
Acquisition foncières à l'amiable

Eté 2019
Dépôt des dossiers

Eté 2020
Etude d'impact et enquête publique

Octobre 2020
Autorisations administratives (DUP + autorisation environnementale) :
Début des travaux de défrichage et de mise en œuvre des mesures environnementales réglementaires
Lancement procédure expropriation

Octobre 2021
Début des travaux d'aménagement du site

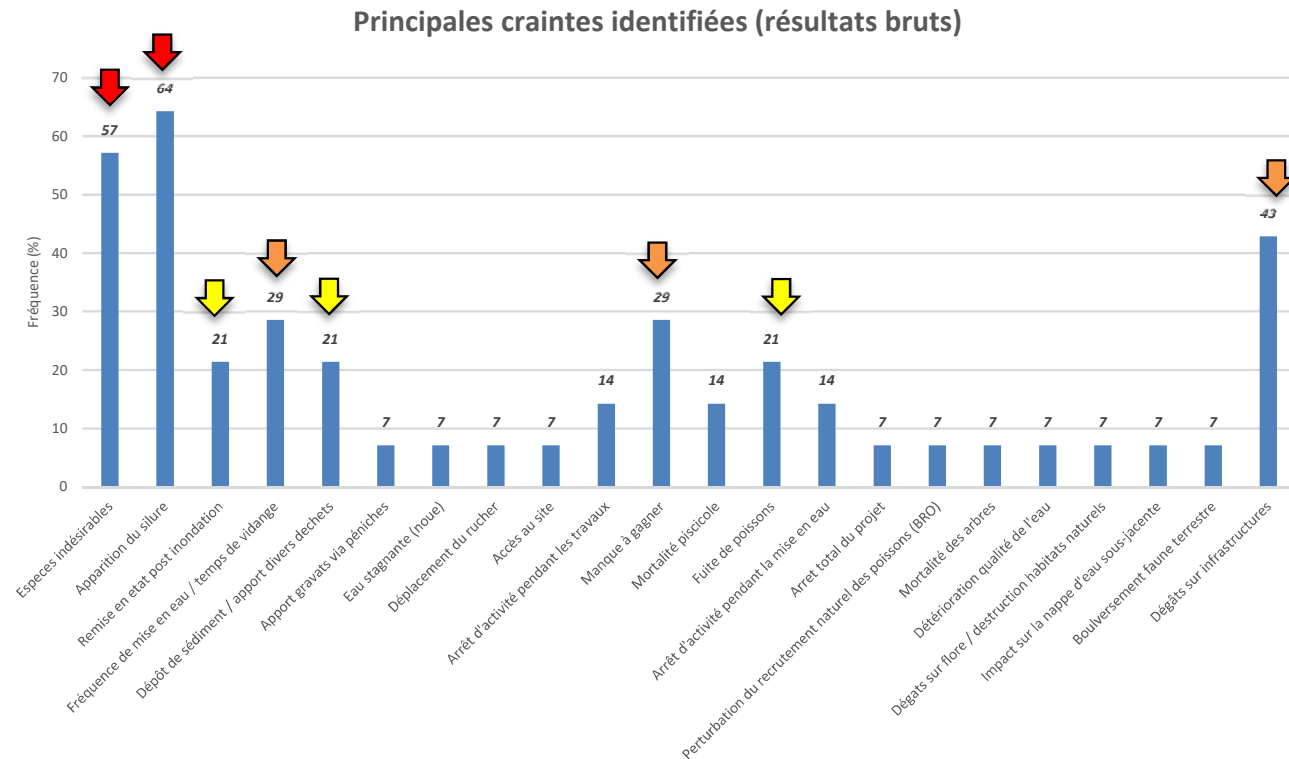
Décembre 2023
Mise en service opérationnelle du site pilote

Prochaines rencontres

- Définition des **mesures d'adaptation** des usages et des **protocoles d'indemnisation**
 - *Rencontre des propriétaires et gestionnaires*
- **Acquisition foncière** des emprises sous la digue
 - *Rencontre des propriétaires concernés*
- Organisation **d'une réunion publique** au premier trimestre 2019
 - *Rencontre ouverte à tous*

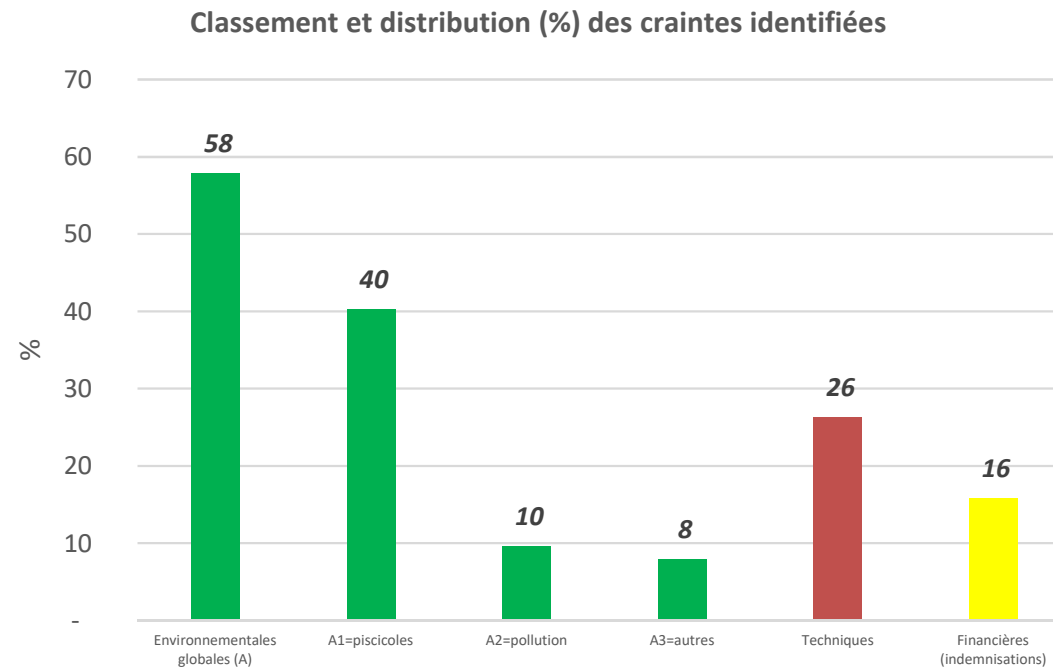
Synthèse des entretiens individuels avec les propriétaires / gestionnaires

Les craintes : plus d'une personne questionnée sur deux craint l'implantation d'espèces indésirables, notamment du Silure. Les dégâts sur les infrastructures sont aussi particulièrement appréhendés.



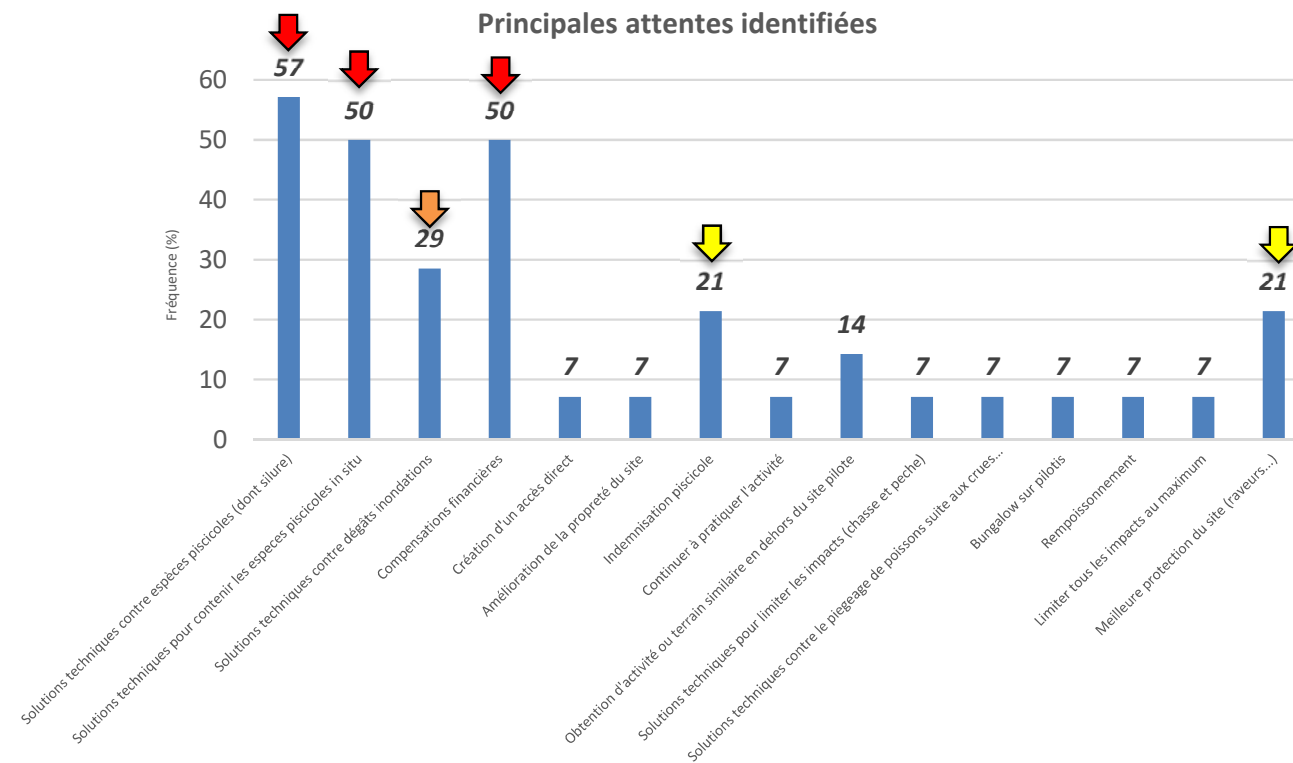
Synthèse des entretiens individuels avec les propriétaires / gestionnaires

Les craintes : l'aspect piscicole reste prépondérant. L'aspect financier est moins évoqué (ne concerne que les propriétaires et gestionnaires gérant des activités lucratives).



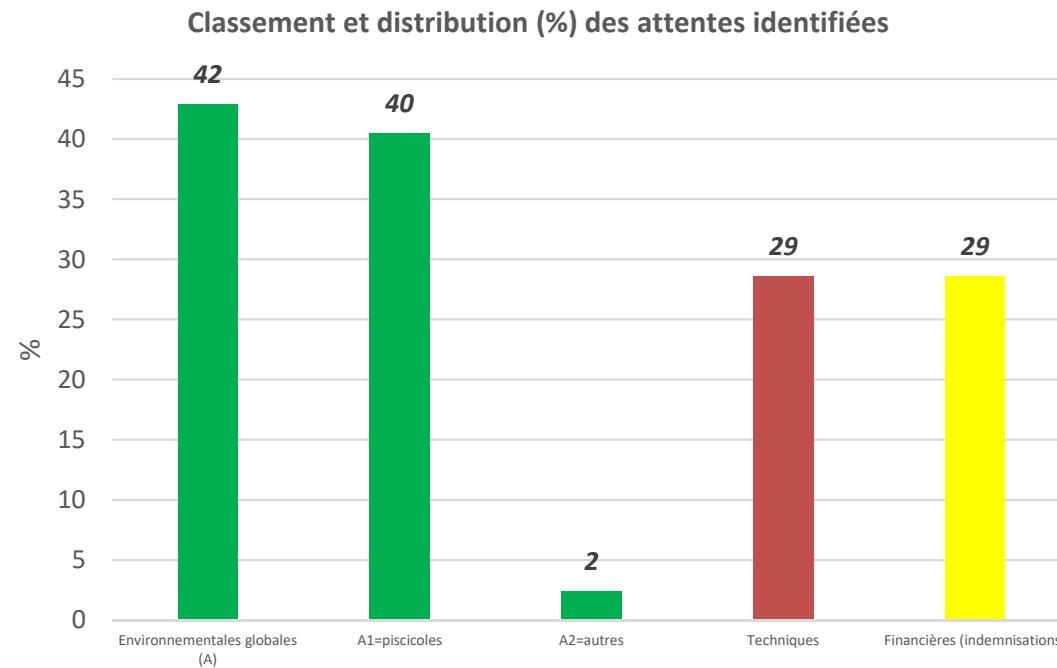
Synthèse des entretiens individuels avec les propriétaires / gestionnaires

Les attentes : des solutions techniques sont demandées pour éviter l'implantation d'espèces piscicoles indésirables (dont le silure). Une personne sur deux demande des compensations financières.

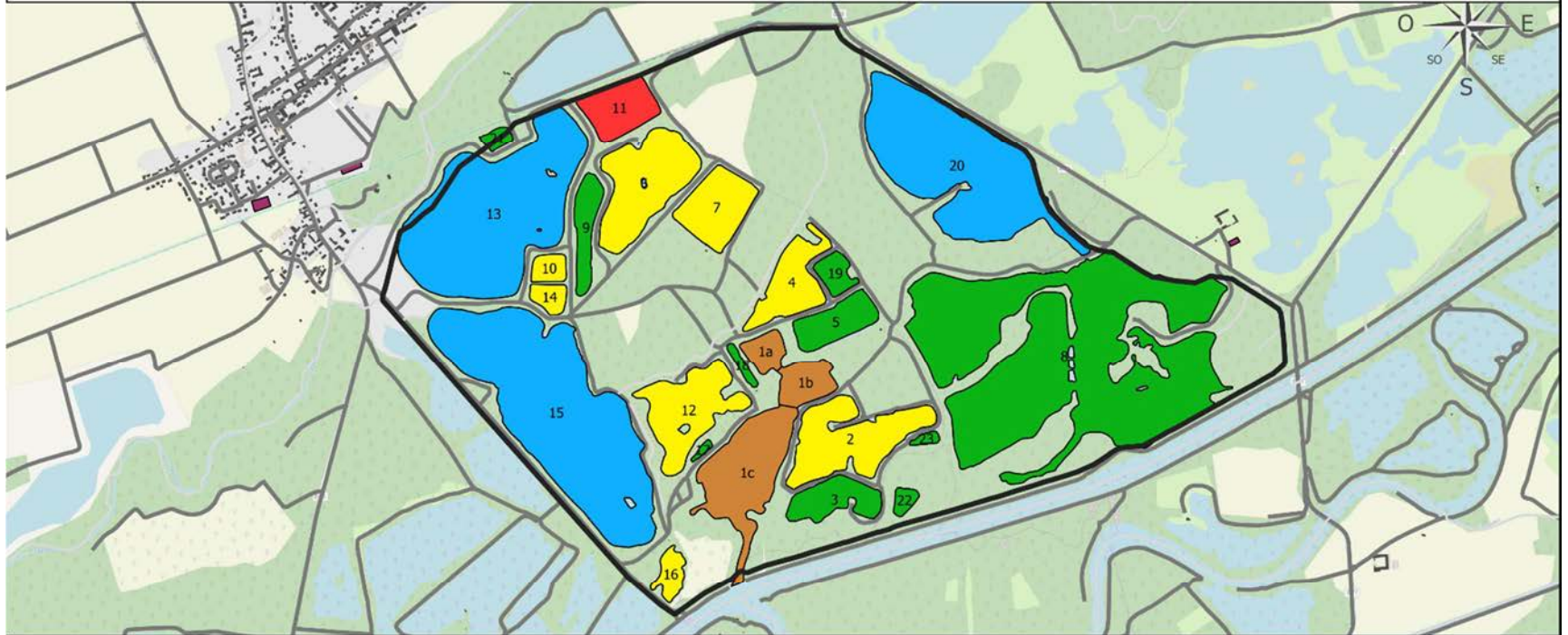


Synthèse des entretiens individuels avec les propriétaires / gestionnaires

Les attentes : un effort considérable est demandé sur l'aspect piscicole. De nombreux propriétaires demandent des compensations financières et/ou un échange de parcelles sur un site hors du casier



Définition des contextes d'intervention par groupes d'acteurs

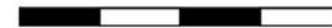


Légende

Contextes_groupes_acteurs

- Contexte 1: Enjeux halieutiques modérés
- Contexte 2 : Plans d'eau commerciaux et/ou enjeux halieutiques forts
- Contexte 3 : Darse
- Contexte 4 : Le Clos des Lacs (plan d'eau n°11)
- Sans enjeu

0 250 500 750 1000 m



Les premiers axes de travail possibles

En prenant en compte les craintes et attentes exprimées par les propriétaires/gestionnaires, et en rappelant les grands principes réglementaires en vigueur, on peut dégager plusieurs thématiques prioritaires.

➤ **Eviter au maximum les échanges de poissons**

- **Entre plans d'eau**
 - ✓ Eviter la fuite des poissons trophée et/ou à forte valeur patrimoniale
 - ✓ Eviter la contamination des plans d'eau indemnes par des espèces indésirables (poisson-chat au premier plan)
- **De la Seine vers le site**
 - ✓ Limiter les entrées d'espèces indésirables
 - ✓ Limiter la colonisation du site par le Silure
- **Du site vers la Seine**
 - ✓ Empêcher toute fuite d'espèces interdites en eaux libres: carpes Amour blanc, esturgeons.



Les premiers axes de travail possibles

➤ **Conserver à chaque plan d'eau son potentiel halieutique à l'issue des inondations.**

La diversité des usages recensés, tant en termes de nature que d'intensité des pratiques, justifie la mise en application de protocoles adaptés à chaque situation:

- Prise en compte des équilibres piscicoles en place
- Recadrage des situations qui le nécessitent
- Définition du potentiel de chaque système => mobilisation d'indicateurs physico-chimiques et biologiques
- Suivi de l'évolution des pratiques halieutiques dans le temps



Les premières pistes opérationnelles évoquées

- Enjeu transferts de poissons
 - Isolement physique de certains secteurs
 - Rééquilibrages préalables
 - Rééquilibrages a posteriori si nécessaire

- Enjeu usages halieutiques
 - Personnalisation des approches fonctionnelles
 - Personnalisation des plans de gestion
 - Recadrages trophiques en fonction d'éventuels déséquilibres

- Enjeux associés (transversalité avec les thématiques écologique et hydraulique)
 - Aménagement de la Noue d'Auvergne
 - Création ou aménagement de fossés
 - Prise en compte de la récupération des poissons



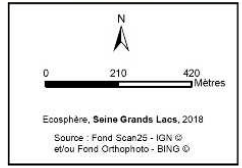
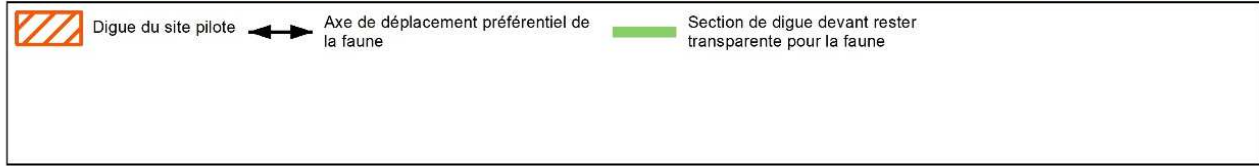
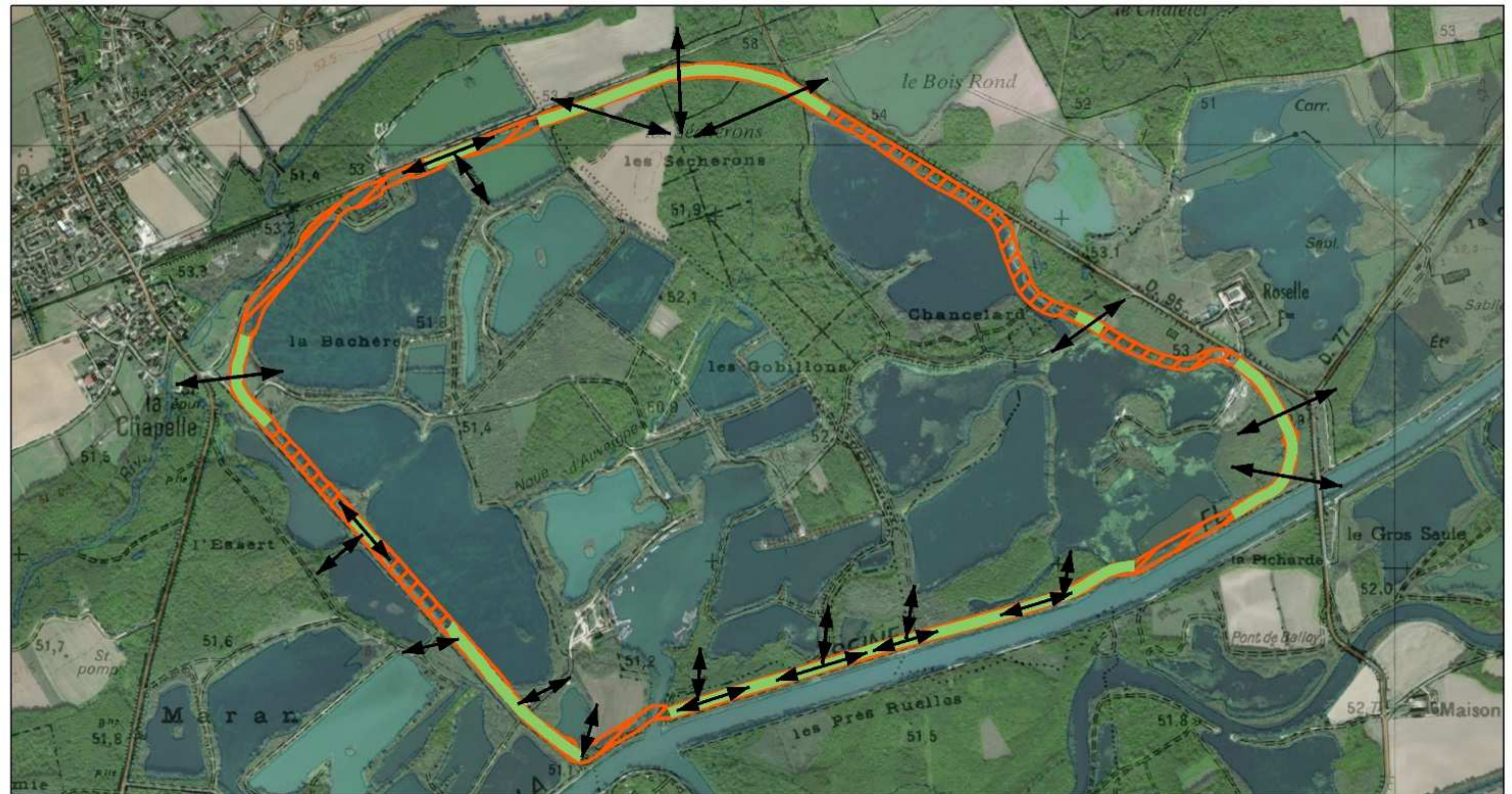
Réflexions peu avancées avec la Fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne

- Gibier d'eau
 - ⇒ Hutte flottante (principe défini)
 - ⇒ Déplacement des appelants (site de repli non défini)
- Autres types de chasse
 - ⇒ Pas de proposition d'adaptation



Déplacement de la faune

Conception
des digues
permettant la
fuite de la
faune





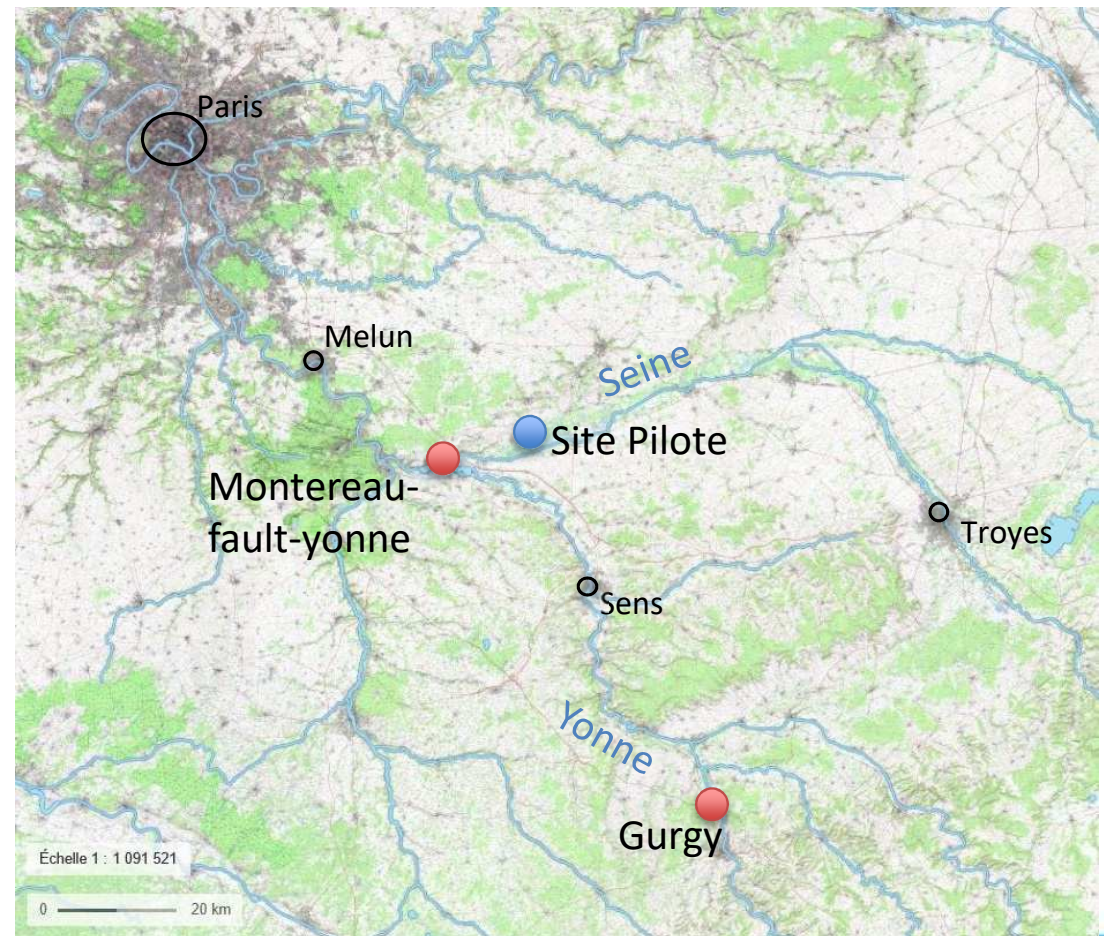
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU FONCTIONNEMENT DU SITE PILOTE



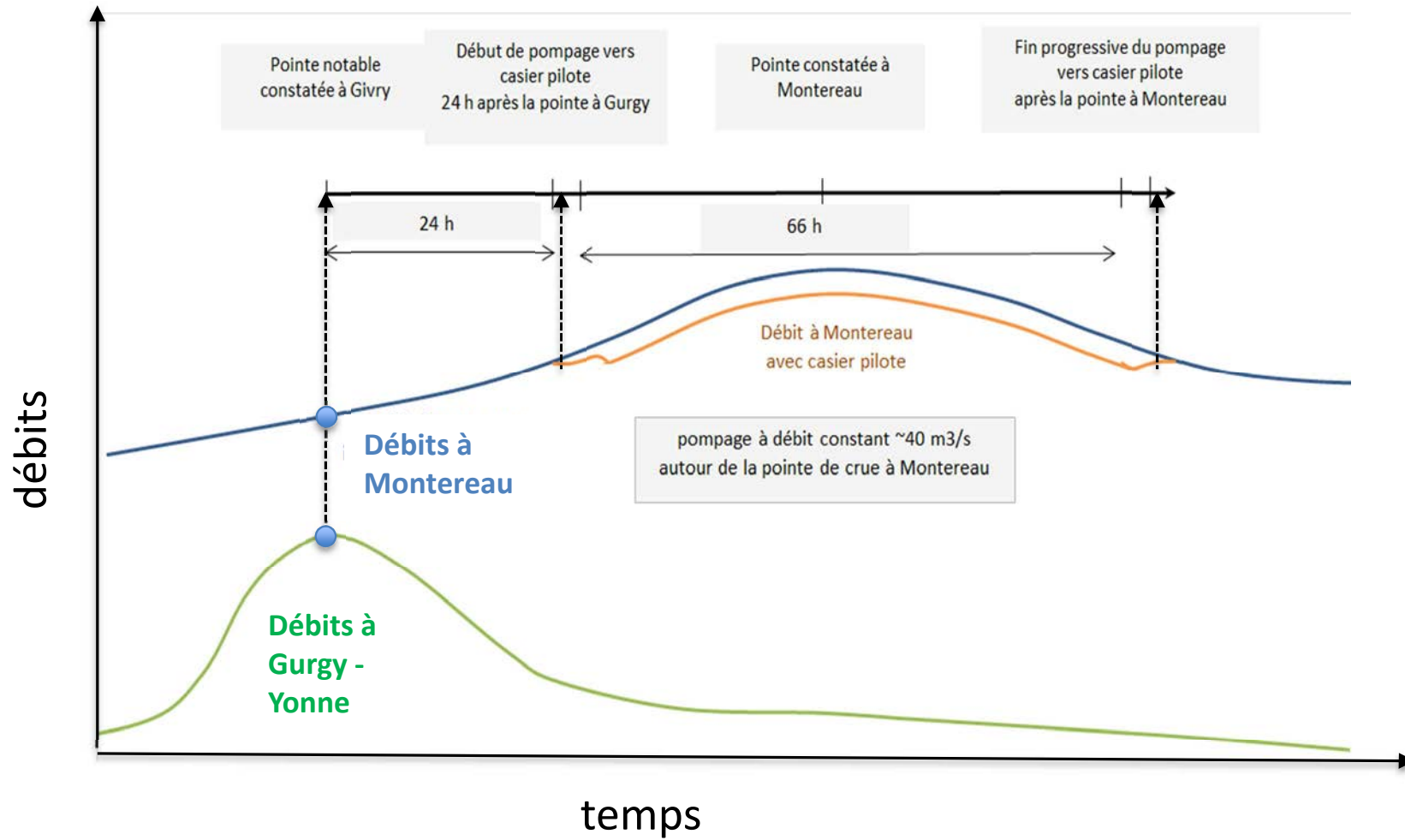
Déclenchement et alerte

Déclenchement et alerte

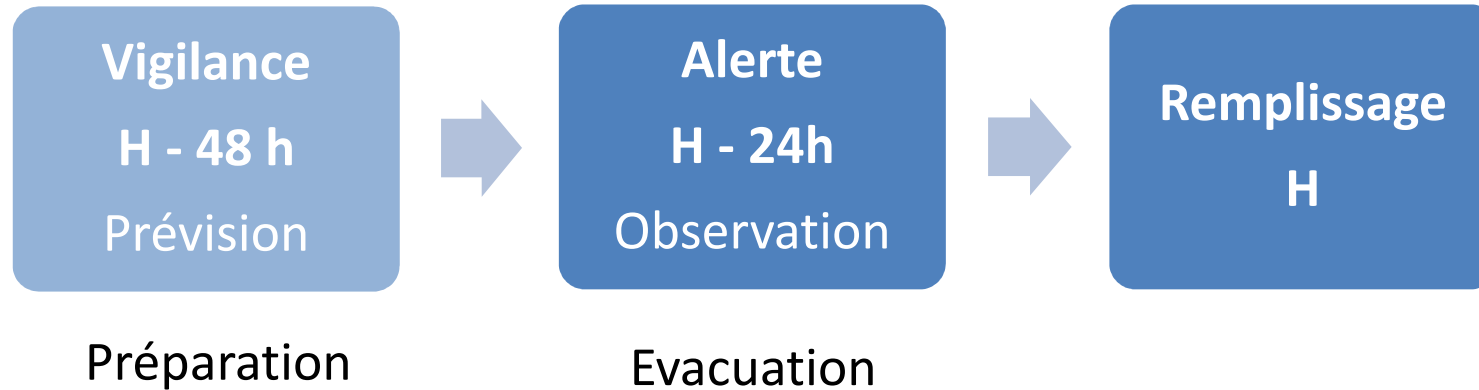
- **Objectif** : stocker l'eau de la Seine pendant le pic de l'Yonne pour atténuer le cumul Seine + Yonne
- Déclenchement basé sur des **observations réelles** :
 - ✓ à Gurgy (pic de l'Yonne)
 - ✓ **et** à Montereau (début de crue de la Seine , $Q > 700 \text{ m}^3/\text{s}$)



Déclenchement et alerte



Déclenchement et alerte



- Moyens de communications ? SMS, Appel, sirène,...
- Qui ? Propriétaires, exploitants
- Quand ? Toutes les 6 h en phase d'alerte

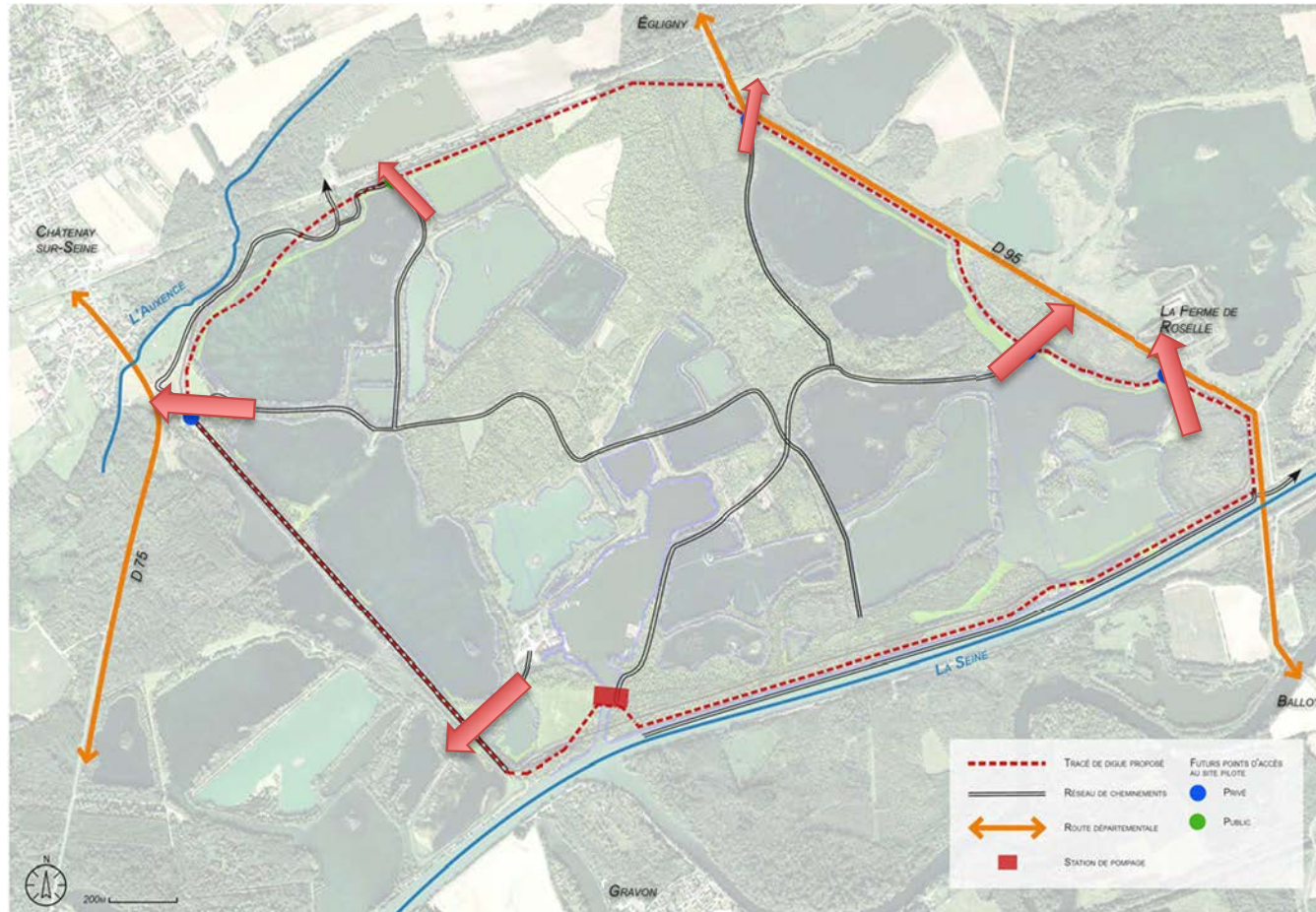




Évacuation et sécurisation



Evacuation



Evacuation

- Possibilité de prévoir des zones de repli à l'arrière des digues, aux points d'entrée/sortie du site:
 - ✓ Est-ce utile? Quel besoin identifié ?
 - ✓ Sécurité des zones ?





Remplissage



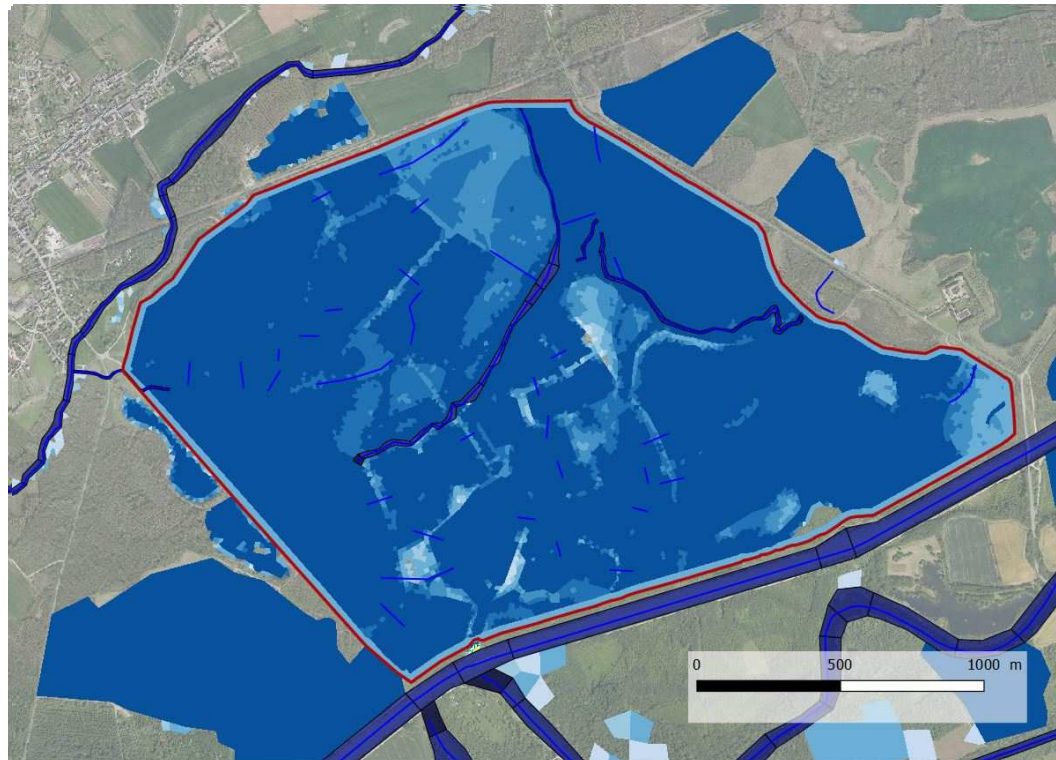
Remplissage du site

Simulation de la crue 2018 avec remplissage du site pilote


Remplissage

H 66

(11 février 16h)



Légende

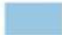
 Cours d'eau / Noues


 Fossés

Hauteur d'eau (m)

 $0 < h < 0.25$

 $0.25 < h < 0.5$

 $0.5 < h < 1$

 $1 < h < 2$


 $2 < h$

Vitesse d'écoulement (m/s)

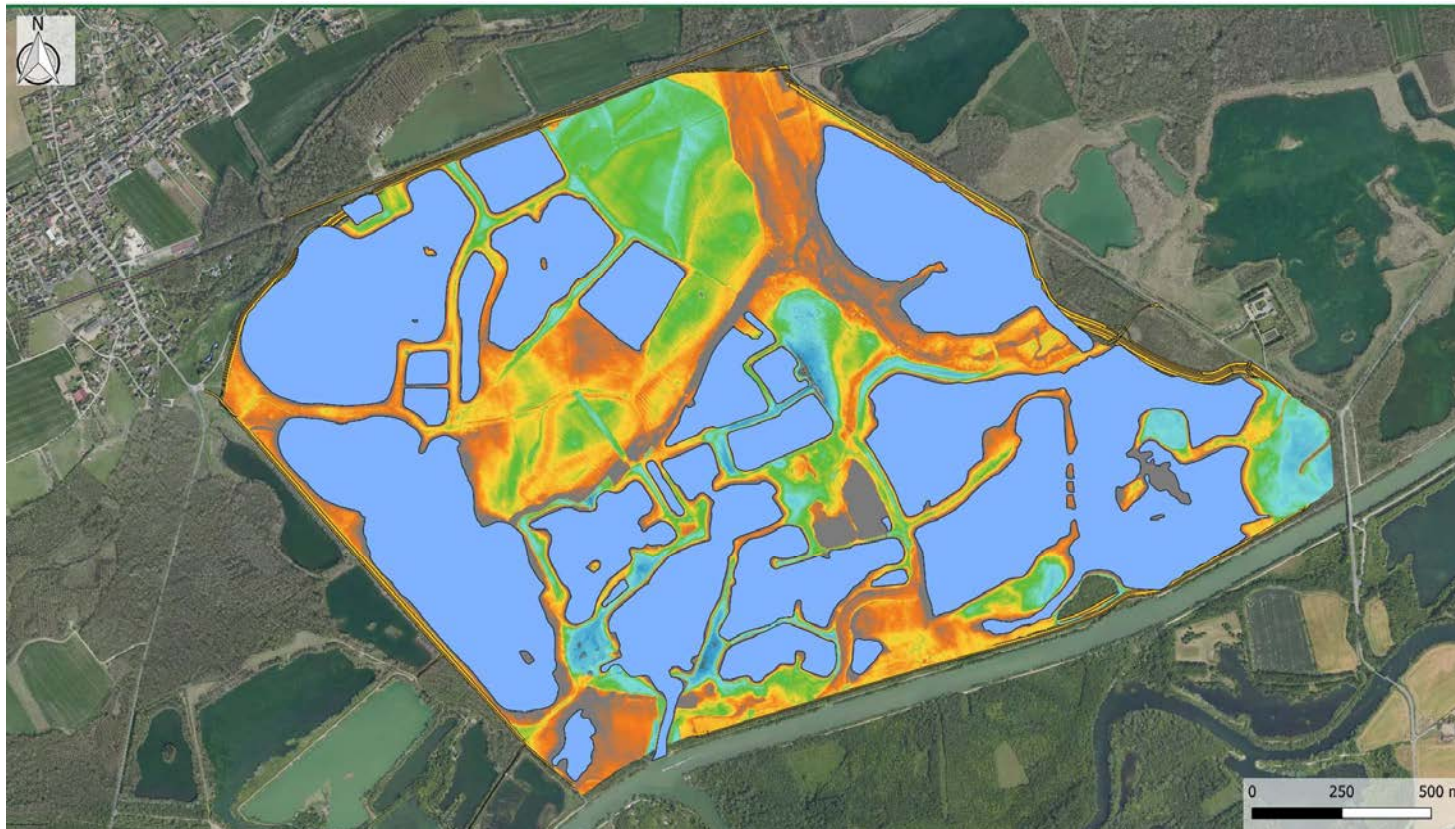
 $0 < v < 0.25$

 $0.25 < v < 0.5$

 $0.5 < v < 1$

 $1 < v$

Remplissage du site





Phase de stockage



Phase de stockage

- Accessibilité aux digues pour les piétons ?
- Panneaux d'informations ?
- Autres dispositions semblant nécessaires ?





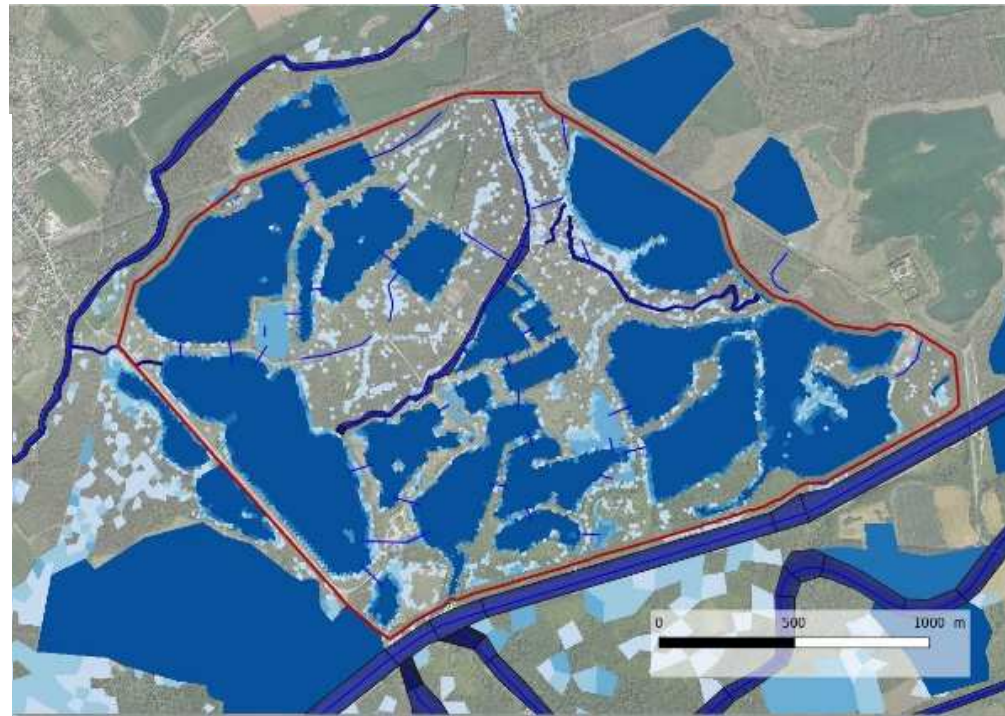
Vidange et retour sur site

Vidange et retour dans le site


Simulation de la crue 2018 avec remplissage du site pilote

J+15,5 depuis
le début de la
vidange

(7 mars 16h)



Légende

 Cours d'eau / Noues


 Fossés

Hauteur d'eau (m)

 $0 < h < 0.25$

 $0.25 < h < 0.5$

 $0.5 < h < 1$

 $1 < h < 2$

 $2 < h$

Vitesse d'écoulement (m/s)

 $0 < v < 0.25$

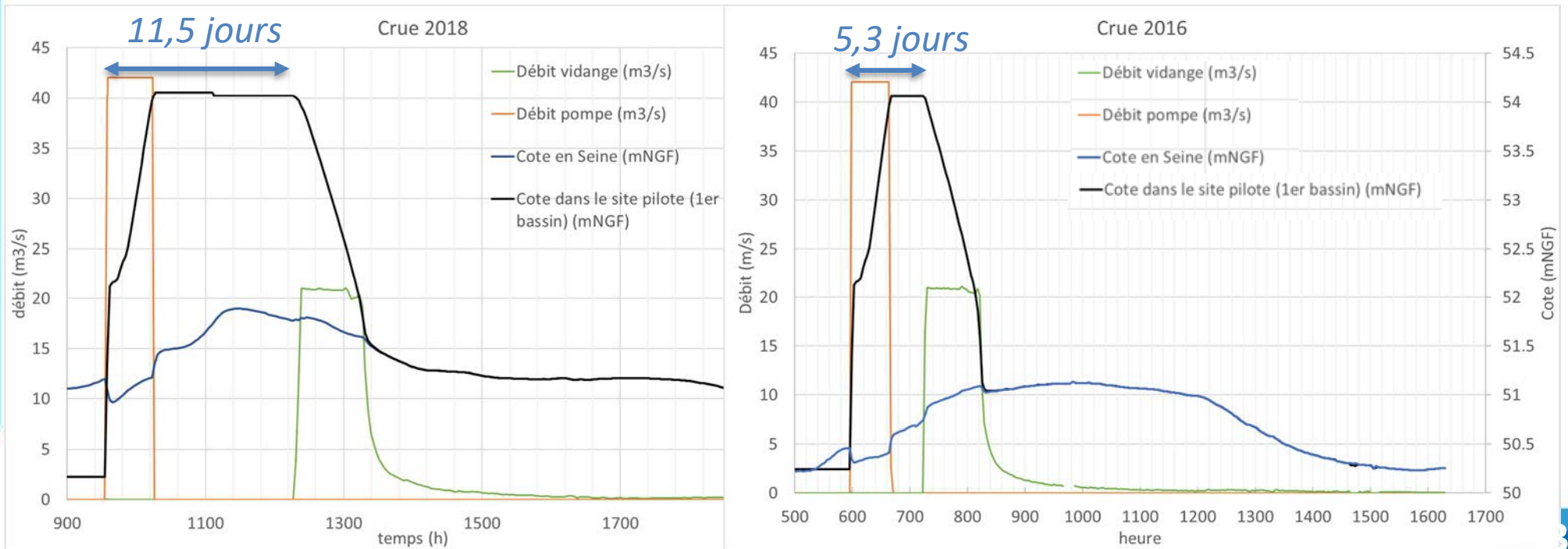
 $0.25 < v < 0.5$

 $0.5 < v < 1$

 $1 < v$

Vidange et retour dans le site

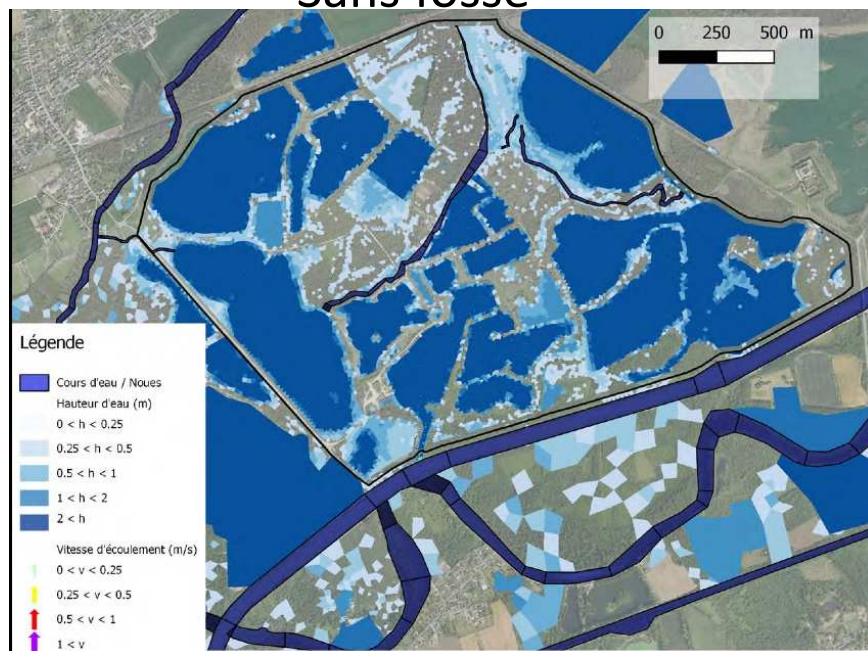
- Durée de stockage dépendante de la crue
- Durée de vidange pour retrouver le niveau de Seine ~4,5 – 5 jours
- Assèchement du site fortement dépendant du niveau de la Seine



Vidange et retour dans le site

- Mise en place de fossés « secs » pour faciliter la vidange du site
- Fond de fossé suffisamment haut pour ne pas connecter les étangs en temps normal

Sans fossé



Avec fossés











2. RÉFLEXIONS EN GROUPES

Réflexion n° 1

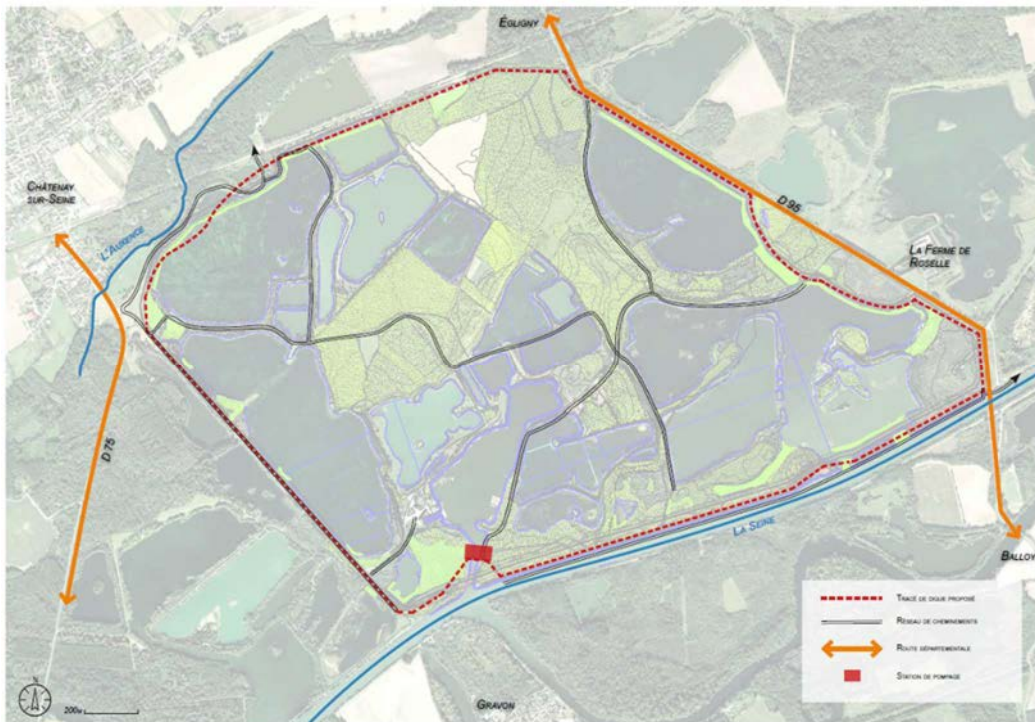
➔ Quelles modalités d'information et d'alerte pour la mise en sécurité des biens et des personnes ?

Quel(s) moyen(s) ?	Classer par ordre de priorité	Quand ?
 Alarme		48 heures avant (phase de vigilance)
 Appel téléphonique		24 heures avant (phase d'alerte)
 E-mail		Relance toutes les 6 heures
 SMS		...
 Voiture de patrouille		
 Autres...		



Réflexion n° 2

➔ Quelles modalités d'évacuation ?



Chemins à privilégier pour faciliter l'évacuation.



Endroit(s) pouvant constituer des zones de repli (non protégées).

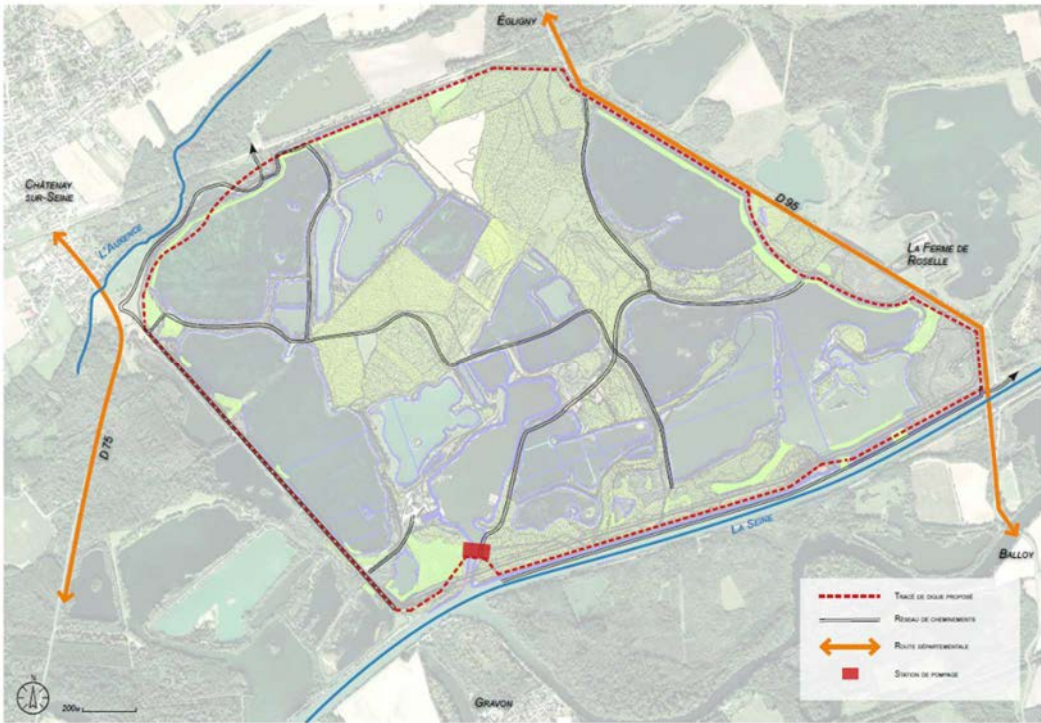


Autres solutions (huttes flottantes, etc...).



Réflexion n° 3

➔ Quelles parties de digues accessibles ou non au public durant la période de remplissage ?



Partie de digue ouverte au public.

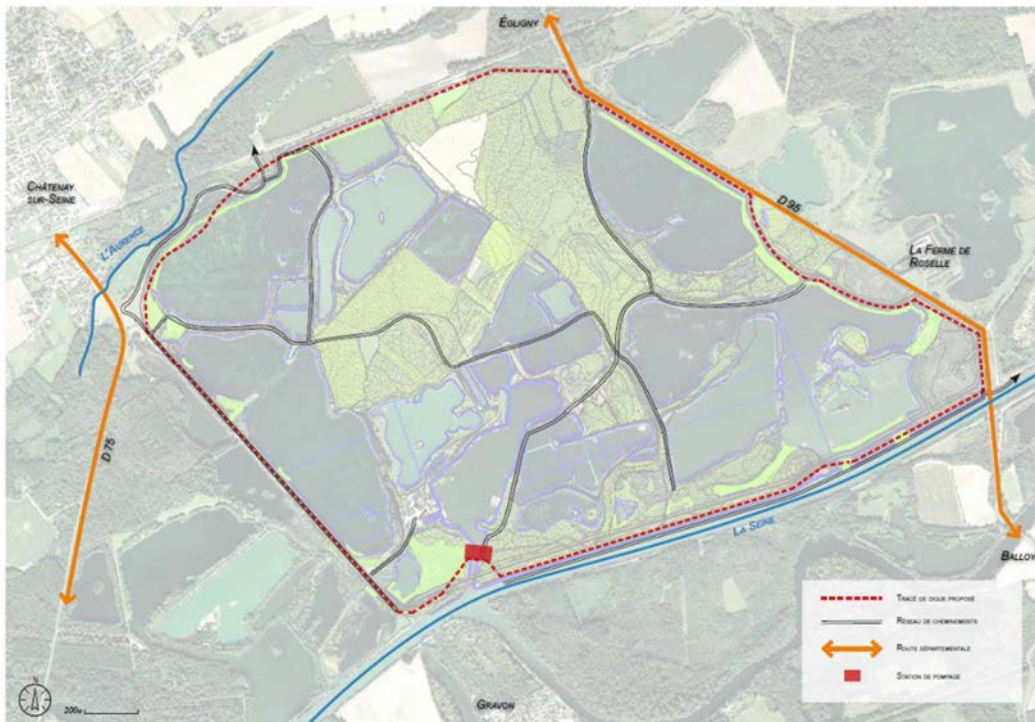


Partie de digue fermée au public.

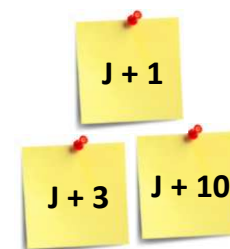


Réflexion n° 4

➔ Quelles procédures de retour sur site après la vidange ?



Chemins communaux devant faciliter le retour sur site.



Temporalités de retour sur site une fois la vidange effectuée.



Organisation de l'atelier

Sur la base du matériel fourni :

- ⇒ Proposer des modalités d'information et d'alerte pour la mise en sécurité des biens et des personnes.
- ⇒ Proposer des modalités d'évacuation.
- ⇒ Indiquer les parties de digues ouvertes et fermées au public durant la période de remplissage.
- ⇒ Proposer des modalités de retour sur site après la vidange.


Restitution des réflexions par un représentant par table.



3. MISE EN COMMUN ET ÉCHANGES



Merci de votre attention



Contact: eptb@seinegrandslacs.fr
01 44 75 29 29